



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/001/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- VU le Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'APGMV tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal est examiné et adopté.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www :grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/002/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUE 2015 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres prend acte du Rapport d'Activités Technique 2015 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et réitère la nécessité de son amélioration conformément au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres






الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www :grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2016/003/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES FINANCIER 2015 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{eme}) Session ordinaire les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{eme}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: Le Conseil des Ministres prend acte du Rapport d'Activités Financier de l'exercice 2015 et demande que les comptes financiers soient audités et certifiés.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/004/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT BILAN QUINQUENNAL 2011-2015 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

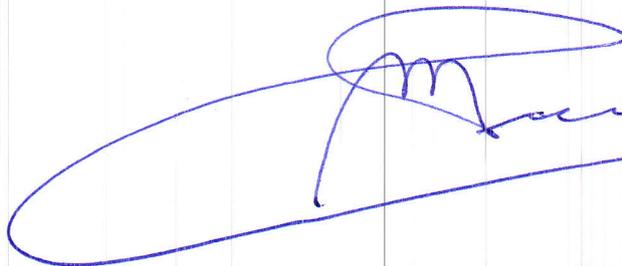
ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article Premier : Le Conseil des Ministres adopte la partie technique du Rapport Bilan quinquennal 2011 - 2015 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Le Conseil des Ministres requiert pour l'adoption du volet financier du Rapport Bilan quinquennal 2011-2015 que les comptes financiers des exercices 2011 à 2015 soient audités et certifiés.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/005/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DE LA STRATEGIE 2016-2020 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : le Conseil des Ministres adopte le document de Stratégie 2016-2020 de l'APGMV sous réserve des observations formulées dans le Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/006/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2016 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Programme d'activités 2016 de l'APGMV sous réserve qu'il soit mis en cohérence avec le cadre logique de la Stratégie 2016-2020.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/007/CM/APGMV/DKR

PORTANT RECRUTEMENT DU PERSONNEL DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article Premier : Pour le Poste de Directeur Administratif et Financier, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu.

Article 2 : Pour le Poste de l'Auditeur Interne et de Contrôle de Gestion, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu.

Article 3 : Pour le Poste de Chargé de communication, le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat retenu au poste après confirmation de ses diplômes certifiés.

Article 4 : Pour la sélection en vue de la nomination au poste de Secrétaire Exécutif (SE), le Conseil des Ministres demande au Secrétariat Exécutif de transmettre par note verbale l'appel à candidature à chaque Etat membre avant le 01^{er} juillet 2016.

Article 5 : Le Conseil des Ministres demande à chacun des Etats membres de proposer un (1) candidat au poste de Secrétaire Exécutif conformément aux critères et

conditions énoncés dans l'Appel à candidature pour la sélection à ce poste avant le 30 septembre 2016. Les dossiers de candidature devront être transmis au Secrétariat de l'APGMV par voie diplomatique et la date de réception faisant foi.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
**S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres**





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/008/CM/APGMV/DKR

PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2016 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Projet de budget 2016 et demande la prise en compte de la nouvelle évaluation des charges financières des réunions statutaires.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/009/CM/APGMV/DKR

PORTANT ORGANISATION DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

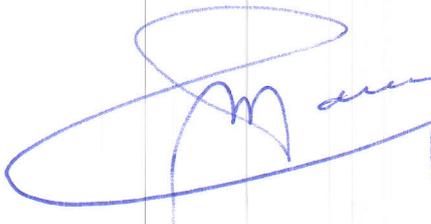
SE REFERANT au Rapport final de la 5^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres approuve la candidature de la République Fédérale du Nigéria pour abriter la prochaine Session du Conseil des Ministres.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres




الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES,

REGLEMENT N° 2016/010/CM/APGMV/DKR

PORTANT MISE EN PLACE D'UN COMITE AD HOC CHARGE D'EXAMINER LES PROJETS DE BUDGET AVANT LEUR SOUMISSION AU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa cinquième (5^{ème}) Session ordinaire, les 13 et 14 Juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la cinquième (5^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue les 13 et 14 juin 2016 à Dakar, République du Sénégal.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres a mis en place un Comité Ad hoc .

Article 2 : Le Comité Ad hoc est constitué des Ministres du Burkina Faso, de Djibouti, du Sénégal et du Soudan pour examiner les projets de Budget avant leur présentation au Conseil des Ministres.

Article 3 : Le Comité Ad hoc se réunira deux jours avant la tenue de chaque Session du Conseil des Ministres pour apprécier le projet de Budget avant sa soumission au Conseil.

Dakar, le 14 Juin 2016

Pour le Conseil des Ministres,
S.E.M Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

